



MAIRIE de MIJOUX
Rue Dame Pernette
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2014

La réunion s'est ouverte à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.
Étaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :
Excusés : Mme Sophie DURIEZ, Mr Djamel ZANOUN
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Présentation du projet d'aménagement du site du Col de La Faucille

Mr le Maire présente au conseil le projet d'aménagement du site du Col de La Faucille porté par la Communauté de Communes du Pays de Gex. La version présentée reste toutefois une esquisse car le projet n'est pas finalisé. Ce dernier devrait être achevé à l'horizon 2017.

II. Réforme des rythmes scolaires

La commission en charge de l'organisation interne a élaboré un nouveau planning de travail pour le personnel à partir de la rentrée scolaire prochaine en raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme nécessite une présence supplémentaire du personnel communal à l'école, notamment du fait du temps scolaire imposé le mercredi matin ainsi que de l'aménagement du temps d'accueil de 3 heures par semaine dont la charge et l'organisation reviennent t aux communes.

Cela entraîne une réorganisation qui touche la totalité des services communaux, les élus ayant décidé de ne pas avoir recours à l'embauche mais de trouver les ressources en interne pour faire face à cette nouvelle organisation de l'école.

Cette nouvelle organisation induit la fermeture de l'agence postale le samedi matin et la suppression du service périscolaire du matin.

III. Tarifs cantine et périscolaire

Les tarifs de cantine et périscolaire n'ont pas évolué depuis 6 ans, le fournisseur de repas a quant à lui augmenté annuellement le coût de sa prestation en fonction de l'évolution des prix ce qui induit que le coût du repas payé au fournisseur ce jour est supérieur à celui payé par les usagers. Mr le Maire propose au conseil d'augmenter le coût des tarifs de cantine et périscolaire de 20 centimes d'euros par ticket. Le conseil approuve à l'unanimité portant le coût du repas de cantine à 3,80 euros et à 1,70 euros le coût horaire du périscolaire. Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2014.

IV. Questions et délibérations diverses

L'office de tourisme de Mijoux présente une situation comptable et budgétaire pour l'exercice 2014 et sollicite une subvention supplémentaire de 30000 euros pour terminer l'année 2014. Le conseil approuve l'avenant à la convention d'objectif signée en 2010 avec l'office de tourisme de Mijoux et accepte le versement d'une subvention supplémentaire de 30000 euros pour l'année 2014.

Il est 20 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.